



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PAYS HÔTE



**TOUS  
AUX  
JEUX**

APPEL À PROJETS  
NATIONAL

# BILLETTERIE POPULAIRE EN FAVEUR DES JEUNES DÉFAVORISÉS, NOTAMMENT ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Cahier des charges

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PROJETS :  
**1<sup>ER</sup> MARS 2024 SUR LA PLATEFORME DAUPHIN**

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>  
et par courriel: [djepva.sd2a@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:djepva.sd2a@jeunesse-sports.gouv.fr)  
[aap.billetterie.jop2024@anct.gouv.fr](mailto:aap.billetterie.jop2024@anct.gouv.fr)



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

## 1. CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS

Les Jeux Olympiques (JO) et Paralympiques (JP) de Paris 2024 constituent pour la jeunesse une opportunité de vivre une expérience collective hors du commun. Cet événement mondial constituera un véritable marqueur générationnel.

Afin de permettre au plus grand nombre et particulièrement aux publics défavorisés d'assister à une épreuve olympique ou paralympique, l'État met en œuvre un programme de billetterie populaire.

## 2. OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Le ministère chargé de la Ville via l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques via la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) sont chargés d'organiser la distribution de 15 050 billets dont 10 500 pour les Jeux Olympiques (JO), 4 500 pour les Jeux Paralympiques (JP) et 50 pour les cérémonies d'ouverture et de clôture (COC).

## 3. CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS

En complément du déplacement pour assister aux épreuves, les projets doivent poursuivre des objectifs éducatifs comprenant :

- ▣ Un volet culturel (histoire des JOP, découvertes des pays participants, visites de sites culturels, histoire d'une discipline, sensibilisation au handicap, travail sur les valeurs de l'olympisme et du paralympisme);
- ▣ et/ou un volet sportif (organisation d'olympiades, initiation à une ou des disciplines olympiques ou paralympiques).

Les projets doivent, dans tous les cas, viser le renforcement des compétences psychosociales: affirmation et estime de soi, sensibilisation aux différences, respect d'autrui, fair-play, développement de l'empathie, de la solidarité et du vivre ensemble.

Les projets gagneront à être intégrés dans ceux d'accueils collectifs de mineur (ACM) - séjours de vacances et en particulier séjours apprenants ou accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) - mais peuvent également s'inscrire hors ACM, notamment lorsqu'aucun hébergement n'est prévu, l'action se déroulant à la journée.

Si les projets incluent des nuitées, les lieux d'hébergement sont à rechercher par les porteurs.

Au regard des mesures de sécurité qui limiteront la circulation des véhicules dans certains périmètres à proximité des sites olympiques et paralympiques, le recours aux transports en commun (TGV, TER, RER, métro, tramway, bus, etc.) est vivement recommandé.

## 4. MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

Pour être éligibles, les porteurs de projets doivent disposer d'un agrément national « jeunesse éducation populaire (JEP) » valide ou en cours de renouvellement, ou être une association partenaire de l'Éducation nationale ou être organisatrice d'accueils collectifs de mineurs. En outre, les structures éligibles doivent avoir un minimum de 3 salariés.

Le nombre de places allouées par porteur de projet ne pourra excéder 2 000 pour les JO, 1 000 pour les JP et 10 pour les cérémonies d'ouverture et de clôture. Les projets doivent porter sur des demandes de places supérieures ou égales à 50 pour les JO et 40 pour les JP.

Les groupes bénéficiaires sont constitués, hors encadrement, soit de jeunes âgés de 8 à 17 ans inclus, soit de jeunes majeurs de 18 à 25 ans inclus.

Les jeunes éligibles doivent être prioritairement :

- ▣ habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les porteurs de projets sont invités à consulter [sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr) pour identifier les QPV ;
- ▣ des jeunes en situation de handicap.

La mixité de genres est impérative et la mixité territoriale pourra être recherchée.

La taille des groupes sera déterminée en fonction des lots de places attribués par le COJO. Chaque groupe doit être constitué a minima de 2 encadrants et 10 mineurs soit 12 places (même épreuve, même jour), sauf dans le cas où la quantité de billets disponibles est inférieure à ce nombre (le nombre de mineurs pouvant ainsi être réduit). L'encadrement supplémentaire requis est constitué selon la règle qui s'applique aux accueils collectifs de mineurs extrascolaires (1 encadrant pour 12 mineurs).

### FINANCEMENT

L'accompagnement des publics habitants des QPV pourra donner lieu à un financement spécifique, pouvant atteindre 100 % des dépenses éligibles (hors frais généraux et d'amortissement de l'association).

Les dépenses éligibles sont les transports en commun, la location de car, notamment pour rejoindre la gare la plus proche ou sous réserve que le coût soit inférieur ou égal au train, la masse salariale, la restauration et le cas échéant l'hébergement.

### SÉLECTION DES PROJETS

Chaque projet doit préciser les besoins en termes de places et leurs caractéristiques (disciplines, horaires, lieux). Ces derniers devront être précisés dans le document figurant en annexe 1 renseigné et déposé sur la plateforme DAUPHIN.

Le CERFA saisi en ligne sur la plateforme DAUPHIN et l'annexe 1 devront également être transmis à [aap.billetterie.jop2024@anct.gouv.fr](mailto:aap.billetterie.jop2024@anct.gouv.fr) et [djepva.sd2a@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:djepva.sd2a@jeunesse-sports.gouv.fr).

Les projets déposés feront l'objet d'une instruction en éligibilité par les services de l'ANCT et de la DJEPVA. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les porteurs de projets recevront une notification de sélection du projet avant fin mars 2024.

## **5. OBLIGATIONS PORTEURS DES PROJETS**

Il appartient au porteur de projets de conserver tous les documents relatifs à la demande de subvention, dont la liste nominative des jeunes ayant bénéficié d'un billet pour participer aux épreuves des JOP de Paris 2024 mentionnant leur âge, des informations relatives au genre, le nom de la région, le numéro de département et la commune de résidence en précisant le nom du QPV, afin de répondre à toute demande de contrôle de l'ANCT ou de la DJEPVA. Le porteur doit donc conserver tous les justificatifs et factures relatifs au projet pour permettre l'exercice du droit de contrôle pour une durée de 3 ans. La liste nominative des personnes bénéficiant d'un billet dans le cadre d'un projet retenu devra par ailleurs être transmise suite à la notification du soutien, ce qui permettra l'émission des billets nominatifs.

S'agissant du traitement des données personnelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018. Les porteurs de projets sont responsables du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel à projet. À ce titre, ils doivent obligatoirement prévoir des mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément aux exigences du règlement européen sur la protection des données.

Tous les documents de promotion et de communication diffusés par les associations lauréates doivent inclure le logotype du ministère chargé de la Ville et du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et de Jeux Olympiques et Paralympiques et de la billetterie populaire de l'État «Tous aux jeux » (affiches, flyers, programmes, site internet...) et la mention «avec le soutien du ministère chargé de la Ville et du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et de Jeux Olympiques et Paralympiques».

## **6. LE BILAN**

Les porteurs de projets bénéficiaires d'une subvention s'engagent à transmettre leur bilan provisoire avant le 15 novembre 2024, puis à le saisir sur le portail DAUPHIN à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ce bilan fera état du nombre et de la liste des jeunes bénéficiaires et des encadrants et de l'utilisation des subventions par postes de dépenses. L'ensemble sera également adressé par mail à la DJEPVA: [djepva.sd2a@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:djepva.sd2a@jeunesse-sports.gouv.fr)

## **7. LES CONTACTS**

Pour toute information relative à cet appel à projets, les porteurs de projets peuvent adresser un mail à [aap.billetterie.jop2024@anct.gouv.fr](mailto:aap.billetterie.jop2024@anct.gouv.fr).

# « APPEL À PROJETS : BILLETTERIE POPULAIRE EN FAVEUR DES JEUNES DÉFAVORISÉS »

## ANNEXE 1

### FICHE DE CANDIDATURE

À déposer sur la plateforme Dauphin lors de la saisie de votre demande.

<p>Nom de l'association :</p> <p><input type="checkbox"/> agréée JEP <input type="checkbox"/> agréée EN <input type="checkbox"/> organisateur d'accueil collectif de mineurs</p> <p>Nombre de salariés (3 minimum):</p>	<p>Coût total du projet:</p> <p>Montant de la demande de subvention:</p>	
<p>Contact, adresse, courriel et téléphone:</p>	<p>Nombre total de places demandées pour les jeunes:</p> <p>Dont cérémonie:</p> <p>Dont JO:</p> <p>Dont JP:</p>	<p>Nombre total de places demandées pour les encadrants:</p> <p>Dont cérémonie:</p> <p>Dont JO:</p> <p>Dont JP:</p>

### PUBLICS

<p>Nombre de jeunes-bénéficiaires d'une place:</p> <p>Dont jeunes habitants des QPV:</p> <p>Dont jeunes en situation de handicap:</p> <p>Nombre de jeunes accueillis hors ACM:</p> <p>Nombre de jeunes accueillis en ACM sans hébergement:</p> <p>Nombre de jeunes accueillis en ACM avec hébergement:</p> <p>Dont nombre de jeunes accueillis en « colos apprenantes »:</p>
--

## TABLEAU DES GROUPES POUR LES ÉPREUVES OLYMPIQUES DU 26/07/2024 AU 11/08/2024

Groupes	Nombre de jeunes	Territoire				Répartition par genres	Nombre d'encadrants	Nom des épreuves olympiques	Dates des épreuves	Lieux des épreuves	Estimation du coût total des transports en commun	Estimation du coût total de la nuitée et de la restauration	Estimation du coût de la location de car	Pour les séjours dans le cadre d'un ACM			
		Région	N° de département	Nom de la commune	Nom des QPV									Sans hébergement	Colo	Colo apprenante	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
<b>Totaux</b>																	

**TABLEAU DES GROUPES POUR LES ÉPREUVES PARALYMPIQUES DU 28/08/2024 AU 8/09/2024**

Groupes	Nombre de jeunes	Territoire				Répartition par genres	Nombre d'encadrants	Nom des épreuves olympiques	Dates des épreuves	Lieux des épreuves	Estimation du coût total des transports en commun	Estimation du coût total de la nuitée et de la restauration	Estimation du coût de la location de car	Pour les séjours dans le cadre d'un ACM			
		Région	N° de département	Nom de la commune	Nom des QPV									Sans hébergement	Colo	Colo apprenante	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
<b>Totaux</b>																	

## TABLEAU DU GROUPE POUR LES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES JOP

Groupes	Nombre de jeunes	Territoire				Répartition par genres	Nombre d'encadrants	Estimation du coût total des transports en commun	Estimation du coût total de la nuitée et de la restauration	Estimation du coût de la location de car	Pour les séjours dans le cadre d'un ACM		
		Région	N° de département	Nom de la commune	Nom des QPV						Sans hébergement	Colo	Colo apprenante
1													

## « APPEL À PROJETS : BILLETTERIE POPULAIRE EN FAVEUR DES JEUNES DÉFAVORISÉS »

### POINTS D'ATTENTION POUR REMPLIR LA DEMANDE DE SUBVENTION ET LE BUDGET PRÉVISIONNEL EN LIGNE SUR DAUPHIN SUR [USAGER-DAUPHIN.CGET.GOUV.FR](https://usager-dauphin.cget.gouv.fr)



Soyez vigilant lorsque vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN, ligne comptable 74 « subvention d'exploitation », avec le montant demandé. Pour que la demande soit instruite, il est indispensable de suivre les instructions ci-dessous



74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 0,00 € HT

Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 0,00 €

Q programme

- PROGRAMME-CADRE-VIE-LOGT-MOBILITES-TRANQ
- PROGRAMME-EDUCATION-PETITE-ENFANCE
- PROGRAMME-EMPLOI-FORMATION-ECONOMIQUE
- PROGRAMME-LIEN-SOCIAL-IMAGE-QUARTIERS

Dans la rubrique Etat, cliquez sur l'icône:



- 1 L'intitulé de l'action doit être « AAP Billetterie JOP 2024 ».
- 2 Dans la zone de recherche inscrivez : **PROGRAMME**.
- 3 Dans le menu déroulant sélectionnez « **PROGRAMME [PROGRAMME-LIEN-SOCIAL-IMAGE-DES-QUARTIERS]** ».
- 4 Inscrivez le montant de financement demandé.
- 5 Votre demande sera acheminée vers le service de la politique de la ville en charge de l'appel à projets de l'ANCT





**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PAYS HÔTE



Agence nationale de la cohésion  
des territoires

[agence-cohesion-territoires.gouv.fr](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

@ANCTerritoires

Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie  
associative

[associations.gouv.fr](https://associations.gouv.fr)

[jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr)



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

Agence nationale de la cohésion des territoires  
20, avenue de Ségur 75007 Paris  
[agence-cohesion-territoires.gouv.fr](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr)  
@ANCTerritoires